





perceptible où la lance doit s'enferrer, quel frisson court les deux mille dorsales de spectateurs immobiles!

D'un geste gracieux, le toréador lève l'épée, pique le taureau qui s'abat comme une masse en poussant un long rugissement où il y a plus de colère que de souffrance.

Ah! tenez, vous pouvez aller danser devant le cheval couronné, vous pouvez courir chez Fernando, chez Bidel, aux Folies-Bergère et à l'Hippodrome, et nous appeler sauvages! — Soit! mais vous ne verrez jamais de plus beau spectacle; je n'en connais pas de plus émouvant.

Quant aux courses de la rue Pergolèse, il y manque le ciel bleu, le soleil d'or et surtout le toréador pointant le taureau entre les deux cornes. Oui, vous ne voyez pas, je sais; tant pis. Vous permettez d'autres spectacles plus barbares, plus grossiers et c'est ce que je voulais vous dire. C'est fait.

Un Bourgeois de Paris.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Amplepuis. — Distribution de prix. — La distribution des prix a été donnée en récompense aux enfants de l'Ecole maternelle laïque à eu lieu dimanche 9 courant, en milieu d'une grande affluente de parents et d'amis.

L'assistance a manifesté, à plusieurs reprises, par des applaudissements répétés, le plaisir qu'elle éprouvait à entendre les petites sœurs jouées avec beaucoup d'entrain par les élèves.

Madame la directrice a remercié en quelques mots les parents des élèves, les bienfaiteurs de l'école et les hommes généreux qui ont bien voulu lui venir en aide pour l'achat des récompenses.

Toutes nos félicitations à Mme Vernare et à sa dévouée et intelligente collaboratrice, Mlle Bayard.

Sou des Ecoles. — Au banquet des anciens militaires, une quête faite au profit de la Société du Sou des écoles laïques a produit la somme de 21 fr. 35.

Franchesville-le-Haut. — Concours de tir. — A l'occasion de la fête patronale, la caisse des écoles a organisé un concours de tir à la carabine Flobert au profit des écoles communales.

Ce concours aura lieu les samedi 15 et dimanche 16 août.

AIN

Jayat. — Accident. — Hier, le 1er escadron du 5e cuirassiers de passage dans cette commune avait conduit ses chevaux à l'abreuvoir dans la Ryssouze, lorsqu'un cheval s'écartant de la direction, disparut avec son cavalier dans un trou très profond. Le cheval se renversa sur son cavalier et ce dernier alla infailliblement se noyer lorsque le lieutenant Buttavant se jeta tout habillé dans la rivière, n'eussent été le sergent et le cavalier ayant disparu, plongea et ramena à la surface le cuirassier qu'il déposa à moitié asphyxié sur le bord de la rivière.

LOIRE

Saint-Etienne. — Un convoyeur attaqué. — La nuit dernière, le convoyeur des postes descendait la rue de la République, ramenant à la poste le courrier du dernier train de Lyon, lorsqu'il rencontra, au milieu de la rue, une bande d'individus qui se querelaient.

Ces individus ne voulurent pas se ranger au passage de la voiture, et se mirent même à insulter violemment le convoyeur. Ce dernier reçut même quelques pierres au visage.

Mais, voulant éviter une bagarre qui aurait pu avoir de graves suites, le foucault son cheval et partit au galop. En face de la Bourse du Travail, un paquet de lettres tomba de la voiture.

Ce paquet a été trouvé hier matin et porté immédiatement à la poste par un honnête citoyen.

Une enquête est ouverte par la police au sujet de l'attaque dont le convoyeur a été l'objet.

Accident à la gare. — Hier matin un accident s'est produit à la gare de Châteauneuf, au quai de la petite vitesse. Le sieur Gay-Pellier, âgé de 29 ans, homme d'équipe, voulant accrocher quatre vagnons, qui stationnaient à un train de manœuvre, a été frappé par la chaîne d'attelage, et renvoyé sur les tampons qui l'ont serré assez fortement à l'épaule droite.

Gay-Pellier a été transporté à son domicile, rue du Châlet.

Il en sera quitte pour quelques jours de repos.

Roanne. — Arrestation. — Hier, le sieur Dautrex, âgé de 64 ans, agent d'affaires à Roanne, a été arrêté et écroué sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur une petite fille.

Saint-Chamond. — Conseil municipal. — Vendredi 14 août, à 7 heures 1/2 du soir, séance du conseil municipal.

Dix questions sont inscrites à l'ordre du jour. Les deux principales sont: 1. Une demande de subvention aux hospices de Saint-Chamond; 2. La présentation des budgets additionnels de 1891 et primitif de 1892.

Tir l'Avenir. — M. le préfet de la Loire vient d'adresser au nom du conseil général une médaille d'argent et une de bronze pour être distribuées en prix au prochain concours du tir l'Avenir.

Société colombophile. — Dimanche dernier, cette société a pris part au concours de Miramas. En voici les résultats: 1er, 2e, 3e, 4e et 7e, Four; 3e et 14e, Sibert; 4e, Micol; 5e et 13e, Kerschewin; 10e et 16e, Laurent; 11e, Denis; 12e, Montignaud; 15e, Fouilloux.

Rive-de-Gier. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de notre ville se réunira vendredi 14 courant, à sept heures du soir, sous la présidence de M. Brunon, sénateur et maire.

Trouvée morte. — Mme Jeanne Plassard, veuve Céli, âgée de 73 ans, demeurant rue du Mouillon, n'ayant pas été aperçue par des voisins, Mmes Catignon et Mayer ont ouvert sa porte et l'ont trouvée morte dans son lit.

M. Schlaeflin, docteur, appelé en toute hâte, n'a pu que constater le décès.

ISÈRE

Grenoble. — Une femme accablée. — Le quartier de la Capucine, a été, ce matin, mis en émoi, par une scène tragique de deux mœurs révoltées.

Le ménage des époux X... n'est pas des plus tranquilles, du fait de la femme principalement, qui est d'une jalousie féroce.

A la suite d'une scène des plus réussies, elle s'est frappée d'un coup de couteau, puis elle a accusé son mari de l'avoir frappé.

Cela était impossible, puisque son mari n'était pas là lorsqu'elle s'est frappée.

Un fou. — La police a arrêté ce matin un malheureux nommé Clappier, qui

parcourait les rues de la ville avec un fusil et une salade dans un filet. Il disait à tout le monde qu'il voulait offrir cette salade à M. Favre.

Cet homme, reconnu fou, a été conduit à l'hôpital.

Cour d'assises de l'Isère. — Dans son audience d'hier soir, la cour d'assises a condamné les nommés Sébastien Larue, âgé de 27 ans, Drogue, âgé de 23 ans, et Naly, âgé de 30 ans, accusés de vol et d'émission de fausse monnaie, Larue à cinq ans de prison, Naly à 3 ans et Drogue à 2 ans.

Ce matin c'est une affaire d'attentat à la pudeur qui occupe le jury; l'accusé, nommé S..., reconnu coupable, a été condamné à un an de prison.

VOYAGE DES FÉLIBRES

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Marseille, 14 août.

Le voyage des Félibres se continue de fête en fête. Après l'inauguration du buste de Désanat dont, à mon grand regret, je n'ai pu voir télégraphier qu'un court compte rendu, nous sommes allés à Arles et nous avons visité, par petits groupes et en voiture, cette intéressante cité. Je ne vous la décrirai pas, car un article de journal serait insuffisant et le volume dans lequel je relaterais mes impressions devrait être assez gros.

J'arrive au compte rendu de la fête de nuit. Un cortège se forme à la gare à huit heures et demie; la Philharmonique d'Arles est en tête et joue l'Arlésien.

On se rend aux arènes, et une farandole de sept à huit cents personnes court dans la piste aux accents de la Marseillaise.

Le spectacle est curieux et inoubliable; douze mille personnes environ y assistent et manifestent bruyamment leur enthousiasme.

Les Félibres prennent place sur la scène; M. Paul Mariéton prend la parole et fait l'éloge de la ville d'Arles. M. Bonnet lit la Vénus d'Arles, le beau poème de Théodore Aubanel.

On se remet en marche pour se rendre au cercle de l'Avenir, où une réception est préparée.

La Philharmonique d'Arles joue l'Arlésien, dont cinq mille personnes chantent les paroles.

Le cercle de l'Avenir, où l'on arrive à dix heures, est situé sur la Lice, long, large et magnifique boulevard.

La réception est splendide, surtout au point de vue littéraire et poétique. Le président du cercle, M. Mariéton, M. Arène, prononcent de remarquables discours.

Les toasts sont interrompus par une surprise: quatre jeunes filles, choisies parmi les plus belles d'Arles, entrent; elles portent d'anciens et ravissants costumes arlésiens et tiennent à la main des bouquets qu'elles offrent, après avoir récité de jolis vers, à MM. Paul Mariéton et Paul Arène.

Galamment, M. Mariéton baise la main de l'une d'elles; plus galamment encore, M. Paul Arène dit à une autre: « Permettez-moi de vous embrasser pour tout le monde; ce sera un plaisir pour moi ».

Puis, pendant deux heures, discours, toasts, poésies, ballades, sonnets ou récits se succèdent. Inutile de dire qu'ils sont tous en provençal. M. Lenthilac boit « à la beauté antique telle qu'elle a été chantée par les poètes et telle qu'elle se retrouve à Arles ».

On perd vite la notion de l'heure: j'ai quitté le cercle de l'Avenir vers trois heures du matin, les poètes chantaient encore, sans se lasser, sans se jalouser.

Aujourd'hui, grande fête aux Martignes.

NOS ÉCHOS

Un congrès international, qui discutera les questions relatives aux assurances en cas d'accidents, se réunira du 21 au 26 septembre prochain à Berne. La France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Suède, la Norvège, la Suisse, l'Espagne, la Russie et les Etats-Unis seront officiellement représentés à ce congrès.

On peut voir, en ce moment, exposés dans les vitrines de M. Dufia, rue de la République, une belle aquarelle du projet présenté par M. Eiffel, pour la traversée de la Saône, de la Croix-Roussse à Fourvière.

Le viaduc doit porter une route à la partie supérieure et une voie ferrée en dessous, entre les poutres principales. Sa longueur serait de 578 mètres.

L'ouvrage est projeté pour une ou pour deux voies.

La première solution représenterait une dépense de 3 millions, la seconde de 3 millions 700.000 fr.

Plusieurs de nos confrères ont annoncé qu'une épidémie de scarlatine s'était déclarée au camp de la Valbonne.

L'autorité militaire nous prie de démentir cette nouvelle, qui pourrait effrayer les familles. Aucune épidémie n'a existé ou n'existe au camp, l'état général des troupes est aussi satisfaisant que possible.

Conseil Municipal

SEANCE DU 11 AOUT

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Gaillon, après le dépôt par M. Thivollet, d'une pétition des habitants du quartier, demandant l'installation dans la rue Montesquieu, d'une bouche d'arrosage, une longue discussion s'engage entre le maire, MM. Koch, Colliard, Charpentier, au sujet de la nomination de la commission du budget pour l'exercice 1892.

Le conseil décide que cette commission sera nommée à la fin de la séance.

Le Congrès de Bruxelles

M. le maire donne lecture d'une lettre émanant du conseil local de la Fédération nationale des syndicats ouvriers.

Les signataires demandent un conseil de mettre à leur disposition un crédit de 2,000 francs, pour leur permettre d'envoyer des délégués au congrès international qui se tiendra à Bruxelles, du 16 au 23 août prochain.

M. le maire ajoute que la lettre ne lui a été remise que le 5 courant et qu'elle ne contenait aucune indication sur la nature des questions que le congrès sera appelé à discuter.

Le conseil municipal, ajoute-t-il, a déjà voté des crédits pour envoyer des délégués à divers congrès, il n'a pas eu à s'en féliciter aussi l'administration demande-t-elle au conseil de rejeter la demande qui est présentée.

La Fédération n'a, d'ailleurs, rien de légal, et j'estime qu'il y a lieu de résister aux demandes faites par une association qui poursuit un but que nous respectons, mais que nous n'avons pas à subventionner.

Nous sommes tous disposés à accueillir les demandes des syndicats, mais nous n'avons rien à faire avec la Fédération.

M. l'adjoint proteste contre les paroles du maire.

Il a lu le programme du congrès, ce programme n'a rien de révolutionnaire. Le programme que le conseil doit voter le crédit demandé.

Dans une récente circonstance, le gouvernement français n'a pas hésité à se faire représenter au Congrès de Berlin où les délégués de toutes les puissances traitaient les questions sociales.

M. Charpentier demande au conseil d'examiner le programme du congrès, avant de voter sur la proposition.

M. le maire. — Je vais faire une déclaration catégorique.

Quand les syndicats feront des demandes, nous les examinerons avec bienveillance, mais nous ne reconnaissons pas à la Fédération le droit de parler en leur nom. Je n'admets d'ailleurs pas qu'une association qui a prodigué les injures aux corps constitués vienne ensuite leur demander de l'argent. Je repousse donc formellement la proposition qui nous est faite.

M. Colliard prie le conseil de voter une proposition invitant les syndicats à demander eux-mêmes à l'administration le crédit dont ils ont besoin pour envoyer leurs délégués à Bruxelles.

M. le maire répond que le conseil n'a d'invitation à adresser à personne, et que les syndicats agissent comme ils l'entendent.

Il met la demande de la Fédération aux voix. Cette demande est repoussée.

Questions diverses

M. l'adjoint Debato a la parole pour répondre à une question qui a été adressée à la précédente séance, à l'administration, pour n'avoir pas fait exécuter en temps utile, c'est-à-dire avant que des constructions se soient édifiées, le prolongement de la rue de Créqui.

Il répond que les crédits nécessaires pour donner suite à ce projet, n'ayant pas été votés, on n'a pas pu empêcher les propriétaires de bâtir sur l'emplacement que devait occuper la ville pour permettre le prolongement de la rue.

Cette explication ne satisfait pas M. Bruyat, qui déclare que si le prolongement n'a pas été fait, la faute en retombera toute entière sur l'administration. L'incident est clos.

Le conseil adopte ensuite divers projets d'un intérêt moindre, entre autres un amendement à la montée des Carmes-Déchaussés, par suite de la construction d'un escalier asphalté. Après une courte suspension de séance, il procède à la nomination de sa commission du budget.

Voici les résultats: Votants, 25; majorité, 13. Sont élus: MM. Bataille, Berney, Penelle, 23 voix; Augagneur, 21; Girmand, Thivollet, Ballay, 30; Bruyas, 18; Deschamps, 17; Méra, 15; Bessières, 16; Charpentier, 13.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance.

GRAND FESTIVAL FRANCO-RUSSE

Une foule énorme, que l'on peut, sans exagération, évaluer à six mille personnes, se pressait hier dans l'enceinte des Concerts-Bellecour, et autour des barrières, pour assister au grand festival franco-russe, organisé par l'orchestre de la ville, sous la direction de son sympathique chef, M. Alexandre Luigini.

Le programme, où se conduisaient fraternellement les compositeurs français et les compositeurs russes, Reyser et Glinka, Bizet et Tchaikowski, a été suivi de point en point, et c'est au milieu d'un enthousiasme indescriptible que le public a fait hisser l'Hymne national russe, de Rubinstein.

La Marseillaise, qui ne figurait pas au programme, a été demandée et bisée aux acclamations de la foule qui criait: « Vive la Russie! Vive la France! »

On a beaucoup remarqué également la jolie mazurka de la Vie pour le Czar, de Glinka, la Belle au Bois dormant, de Tchaikowski, et Trépak, une danse russe fort originale, de Wolkoff.

Mlle Lespinasse et M. Dethurens, qui prouvaient leur concours à la fête, ont obtenu un magnifique succès; la première dans les couplets du premier acte de Mignon, et le second, dans le Réve d'un Prisonnier, et dans l'air du Toraë de Carmen.

La soirée était, d'ailleurs, très belle et l'assistance des plus choisies.

On remarquait un grand nombre d'officiers et beaucoup de dames en élégantes toilettes.

En somme, un vrai succès pour M. A. Luigini, à qui revient tout l'honneur de cette patriotique manifestation, bien faite pour resserrer les liens de plus en plus étroits, qui, au lendemain des événements de Cronstadt, doivent unir la France et la nation slave.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 12 août, 22e jour de l'année. Lune: premier quartier, le 12; pleine, le 19. Soleil: lever, 4 h. 40; coucher, 7 h. 20.

Les coiffeurs. — Un groupe de 300 coiffeurs, patrons et ouvriers, a fait hier une manifestation très pacifique, mais pleine d'entrain, en faveur de la fermeture des magasins à neuf heures. Ils ont parcouru les rues de l'Hôtel-de-Ville, Mercière, de la République, Bellecourière, les cours Gambetta, de la Liberté et Lafayette, et se sont réunis ensuite à la Bourse du Travail. Leur cause est des plus justes, leur attitude des plus calmes, aussi les sympathies ne leur manquent-elles pas. Le résultat désiré est presque complètement atteint: sur 500 patrons coiffeurs, 9 seulement refusent de fermer à 9 heures, et sur ces 9, 7 demeurent derrière les volets de Perrache. Nous souhaitons que le nombre des exceptions se réduise à zéro.

Circulation interrompue. — Le service des tramways entre la gare de Vaise et la place du Pont a été interrompu hier matin pendant plus d'une heure, à partir de dix heures et quart. Une voiture de foie avait versé sur le quai Saint-Vincent, près de la caserne de Sévigné, par suite de la rupture d'un essieu. Tous les tramways venant de Vaise ou de Fontaines se trouvaient arrêtés. Le moyen le plus simple de rétablir la circulation était d'enlever le foie de la voiture pour le déposer sur les trottoirs, mais le paysan qui conduisait le véhicule s'y opposait absolument, craignant que sa marchandise ne fût détériorée. Il ne se décida qu'après une heure; il avait occasionné une perte de 200 francs aux compagnies. Le gardien de la paix qui veillait à la circulation des voitures, eût dû, selon nous, donner les ordres nécessaires pour que le déchargement s'opérât aussitôt. Signalons, dans cet incident de la rue, l'activité de M. Rion, charbonnier.

Train de plaisir. — Dimanche prochain, un train de plaisir, composé exclusivement de voitures de troisième classe, partira de Perrache, à six heures du matin, pour arriver à Aix-les-Bains à neuf heures cinquante-quatre.

Le repartira d'Aix à dix heures treize du soir, pour arriver à Perrache à une heure cinquante-trois.

Le prix des places est fixé à 2 fr. pour Bourgoin, la Tour-du-Pin, Saint-André-le-Gaz, les Abrets-Fiitoul, Pressins; à 3 francs pour Pont-de-Beauvoisin, St-Béron, Lépinaud-Aiguebelette, Chambéry, Vivers et Aix-les-Bains.

Tombé de sa bicyclette. — Hier, à six heures et demie du soir, M. Péricard, professeur au lycée de Saint-Etienne, est tombé en bicyclette, dans la Grande-Rue d'Oullins, lorsqu'il fut heurté violemment par une personne qui descendait d'un char à bancs, et renversé sur la chaussée.

Dans sa chute, l'infortuné veloceman se fit des contusions graves au front et au nez.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine, où M. le docteur Dupuy vint l'examiner, le blessé fut transporté à l'hôtel Clavenard.

Suicide d'un enfant. — Sous ce titre, nous avons raconté hier la mort du jeune Marius Lambert, trouvé pendu chez son patron, M. Tolonias, pharmacien, place de la Victoire, 5.

Les funérailles du malheureux enfant auront lieu aujourd'hui, à 3 heures du soir. Le corps partira en Faculté de médecine, où le cadavre avait été transporté aux fins d'autopsie.

Attentats à la pudeur. — Antoine G..., âgé de 31 ans, cultivateur, chemin de Saint-Priest, a été présenté hier au petit parquet, sous l'inculpation d'attentats à la pudeur commis sur deux enfants de 10 et 8 ans, les petites Elisabeth G... et Fanny G..., demeurant chez leurs parents, chemin des Granges-Rouges.

Exploits de voleurs. — Pendant l'absence de Mlle Olivier, place Kléber, 6, des malfaiteurs ont tenté de fracturer sa porte palière, mais dérangés, sans doute, par la venue de quelque voisin, ils se sont retirés en abandonnant dans l'escalier une boîte d'allumettes et un morceau de bougie.

Des fragments de lime brisée ont été trouvés dans la serrure.

Une enquête est ouverte.

Dans la journée d'hier, on s'est introduit dans la chambre de M. Jacques Crochat, 23 ans, maçon à Vaulx-en-Velin, et l'on y a soustrait un gilet et une paire de bottines.

Plainte a été déposée au commissariat de M. Bizouard.

Vélos volés. — Les frères André et Frédéric R..., âgés de 17 et 21 ans, ont été conduits hier à la Permanence, sur la dénonciation de M. Perret, domicilié quai de l'Est, 12.

Ces individus venaient de se présenter chez le requérant en lui offrant, à des prix dérisoires, des vélos volés dont ils n'ont pu indiquer la provenance.

Une brute. — Mlle Julie Daubard, couturière, rentrait hier soir à son domicile, chemin des Culattes, 50, lorsqu'en passant derrière le fort de la Vitrolerie, elle fut brusquement accostée par un individu qui la suivait depuis un certain temps, et qui tenta de la renverser en lui faisant des crocs-en-jambes.

Effrayée à bon droit par la soudaineté de l'attaque, la jeune fille se mit à pousser des cris de terreur et parvint, bien que l'inconnu lui mit la main sur la bouche pour la bâillonner, à se faire entendre de quelques jeunes gens qui passaient dans les environs.

Ces derniers accoururent aussitôt et appréhendèrent l'inconnu qui fuyait à toutes jambes dans la direction du pont du Midi.

A la perenne, on l'a conduit, ce personnage déclare se nommer Antoine Rigandier, âgé de 26 ans, domicilié avenue des Ponts, 27.

Il a été écroué sous la double inculpation d'agression nocturne et tentative de viol.

Rixe. — Une rixe sanglante a éclaté, hier soir, à dix heures, dans la rue de Vanban, à la suite d'une discussion d'intérêts, survenue entre un nommé Leroudeau, âgé de 70 ans, et une femme G...

Leroudeau, grièvement blessé de deux coups de marteau au front et sur le nez, a déposé une plainte au commissariat de police.

Un docteur, appelé pour lui donner des soins, a constaté, en outre, que cet homme avait les bras gauche démis.

Une enquête est ouverte par M. Cousin.

Tournée Baron. — Rappelons au public que cet après-midi, mercredi 11 août, l'excellent comique des Variétés, donnera au théâtre des Célestins, sa brillante représentation composée de la grande attraction Paris-Exposition, la fameuse revue qui a fait courir tout Paris et dans laquelle on voit défiler les épisodes les plus marquants de la grande Exposition, et du célèbre vaudeville, les Trois Epiciers, dont le succès est légendaire en France.

Nous avons dit que M. Baron est accompagné dans cette tournée par deux artistes tous très appréciés à Paris.

C'est plus qu'il n'en faut pour assurer le succès de cette unique soirée.

AVIS

Il est ouvert une enquête d'utilité publique sur le projet relatif à la fixation des droits de péage pour la ville de Lyon, pour attache, amarrage ou stationnement sur le Rhône et la Saône et leurs dépendances, dans la traversée de la ville.

Pendant vingt jours, à partir du lundi 27 juillet 1891, les pièces de ce projet seront déposés à la préfecture du Rhône (2e division, 2e bureau), où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir, tous les jours non fériés, et consigner sur le registre qui sera ouvert à cet effet, les réclamations ou observations qu'elles croiraient devoir faire.

AVIS AUX MALADES

Le Sirop de Buchet du Serpent est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et écrouës du sang; Boutons; Démangeaisons, Dartres, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humeurs, de lait, etc.

Eviter les contrefaçons, en exigeant la marque du Serpent, 32, rue Lanterne, Lyon.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

COUR D'ASSISES DU RHONE

Les Dévaliseurs de villas

Dans la première affaire soumise au jury, les inculpés sont au nombre de deux, Claude Favre, 57 ans, et Louise Favre, 53 ans, vivant ensemble et maritalement à Villeurbanne.

Nous avons eu, à diverses reprises, l'occasion de parler des nombreux vols, peccchés aux inculpés, au domicile desquels une perquisition opérée par le service de la sûreté avait fait découvrir, outre vingt-cinq reconnaissances du Mont-de-Piété, un nombre incalculable d'objets mobiliers sur la provenance desquels Favre et sa concubine ont fourni des explications mensongères.

A l'audience, une vingtaine de témoins viennent tour à tour raconter dans quelles conditions ils ont été volés. Il n'y a pas contre les inculpés moins de quinze chefs d'accusation.

Après le réquisitoire de M. Roulet, avocat général, Mes d'Eysautier et Mélon présentent la défense des inculpés.

Le jury rentre ensuite dans sa salle de délibérations, d'où il revient au bout de quarante minutes, rapportant un verdict affirmatif contre les deux accusés, mais mitigé toutefois en ce qui concerne la femme Favre par l'admission des circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Claude Favre, à 5 ans de travaux forcés et 5 ans d'interdiction de séjour, et Louise Favre, à 5 ans de réclusion et 5 ans d'interdiction de séjour.

Un caissier infidèle

Nous avons annoncé, dans notre numéro du 12 juillet dernier, l'arrestation d'un sieur Gustave-Ernest Ihne, âgé de 34 ans, sujet allemand, inculpé de détournements au préjudice de M. Nordheim, commissionnaire en soieries, rue du Bât-d'Argent, 12, chez lequel il occupait l'emploi de caissier-comptable.

Depuis 1888, Ihne avait détourné, pour un commerce de vins qu'il exploitait au coin de la Liberté, 56, des sommes plus ou moins importantes qu'il portait sur ses livres comme étant déposées au Crédit Lyonnais, et dont le total s'élevait à 35,000 francs environ.

Or, en juillet dernier, M. Nordheim ayant prêté devant son comptable un chèque de 36,000 francs sur cette banque, Ihne avoua que cette somme ne s'y trouvait plus et qu'il s'en était servi pour ses besoins personnels.

C'est dans ces conditions que l'accusé comparait devant le jury du Rhône.

M. Jacquemint fils, substitut du procureur général, soutient l'accusation.

M. Brun présente la défense de Ihne. Le jury ayant rendu un verdict affirmatif, la cour condamne Ihne à 5 ans de réclusion et 5 ans d'interdiction de séjour.

Vois à Villefranche

Le soir, à 8 heures, ont commencé les débats d'une affaire de vols qualifiés, commis par un nommé Gutly, âgé de 46 ans, dans les environs de Villefranche, et notamment chez les époux Lacôte, à Arbuissonas.

ETAT-CIVIL DE LYON

Inhumations Premier arrondissement. — Veuve Parisot, née Lamy, rentière, 60 ans, rue Constantine, 5, f. 10 h. — Julien Degat, verrier, 20 ans, rue Pierre-Dupont, 2, f. midi.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, and various financial data for Lyon.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE, and various financial data for Paris.

APRÈS BOURSE

Table with columns: 8 0/0 français, 4 1/2, 4 1/2, and various market data.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: Nombre, SORTES, and various market data for silk.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Veaux. — Amenés, 552; vendus, 511; poids moyen, 79. — 1<sup>re</sup> qualité, 172; 2<sup>e</sup> qualité, 162; 3<sup>e</sup> qualité, 152. — Prix extrêmes, de 122 à 192.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Veaux. — Amenés, 446. — Tous vendus, de 90 à 106 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER advertisement featuring an image of a chocolate bar and text: 'Exiger le véritable nom', 'VERMOREL', 'PRESSEURS GARANTIS'.

AVIS

Nous rappeller aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastiques, sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'ECHO de LYON insère toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

ORDRES DE BOURSE AU MAZANT ET A TERME — (LYON ET PARIS) A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30

COURS D'ÉLECTRICITÉ par M. DUCHARME, Cabinet de la rue de la République, 10

VICTOR DUPRÉ 69, Rue Tronchet, LYON. Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Stores. Fourniture de Lames et Bâtons.

Occasion Exceptionnelle pour 15 fr. seulement. Splendide Service Venitien en cristaux.

(Service d'État) VIENDE DE PARAÎTRE (Service d'État) L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux.

EAU PURGATIVE et DÉPURATIVE. ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANT. Dyspepsie, Gastralgie, Maladies de la foie et des reins.

OUTILLAGE D'AMATEURS & D'INDUSTRIELS. FOURNITURES pour le Découpage TOUS de tous Systèmes.

SALSEPAREILLE QUET Sous forme d'un SIROP agréable. LE MEILLEUR DÉPURATIF du sang et des humeurs.

CONCERTS BELLECOUR (KIOSQUE DE BELLECOUR) Tous les Soirs, à huit heures GRAND CONCERT PAR L'ORCHESTRE DU GRAND THEATRE

ROB DÉPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM. Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant.

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE 20 fr. le mètre carré par an.

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE 20 fr. le mètre carré par an.

Vous faut-il de l'argent? Vendez à L'Utile, 71, cours Lafayette, or, argent, bijoux.

PIANOS & ORGUES. La maison RODES, passage de l'Argue, 80, vend des pianos depuis 10 fr. par mois.

VIGNES AMÉRICAINES. Un million de racines de toutes qualités à la vente.

CHABLY. Supplément APÉRITIF. Se vend PARTOUT.

Entreprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & C<sup>IE</sup> Démolition du Quartier Grolée. CHANTIERS ET ENTREPOTS Place de l'Abondance, RUES DUGUESQUIN, BOILEAU, du Pennequin.

BAINS DE LA Rue Constantine, 20, Lyon. Cet établissement, nouvellement réorganisé, se recommande par sa bonne tenue, la célérité et le confort dans le service.

Maison d'Accouchement Madame GALIFET, sage-femme de 1<sup>re</sup> classe 52, Route de Grenoble, MONPLAISIR.

Mesdames!! Pour dessiner vos mouchoirs de poche demandez vos initiales.

AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, rue Confort, Lyon. Avec ces lettres on peut imprimer sur l'étoffe d'une façon irréprochable.

LA MAISON DU BARBIER PAR LUDOVIC JOHANNE. Hortense, de son côté, s'était montrée moins expansive; elle avait conscience, en face de Sabine, de la fausseté de sa situation morale.

passé la nuit du crime, avait refusé de répondre. En outre, un témoignage accablant était venu affirmer sa culpabilité. Une des maîtresses du jeune officier, nommée Nicole, bien connue aux Tournelles, avait déposé contre le capitaine avec une énergie farouche.

condamnation avec une résignation vaillante et stoïque. Il l'informait qu'il allait demander l'assistance d'un prêtre, non pour se confesser, lui, selon les rites d'une religion qu'il respectait sans en accepter les croyances, mais pour lui confier le secret de tous les événements qui s'étaient succédés, depuis le guet-apens de la rue du Chien-qui-Hurle, jusqu'à l'attentat du général Malet.

de la prison, prêt à la sinistre besogne. Il se leva fièrement. Un capitaine de grenadiers parut. — Monsieur dit-il, en saluant froidement Phœbus, veuillez me suivre! Le prisonnier s'inclina sans répondre une parole.

avait permis de prendre, Phœbus allait affronter avec calme les menaces de l'Empereur. Quand il entra dans le cabinet impérial, le grand maréchal, le capitaine et les jambalets étendus devant le cheminée, couraient de notes un carnet de poche, sous la dictée de Napoléon.

tiellement, où vous avez passé la nuit de jeudi à vendredi dernier? — Votre Majesté m'excusera, dit Phœbus, mais... — Mais, quoi?... — Mais je ne puis le dire! — A aucun prix? — A aucun prix! — Même à celui de votre grâce, pleine et entière? — Même à celui-là, sire!